



**Mini-guide
BODACC :
l'essentiel
pour anticiper
vos délais**

Qu'est-ce qu'un BODACC ?

Le **BODACC**, ou **Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales**, est un journal officiel qui permet d'assurer la **publicité légale** des événements marquants de la vie des entreprises. Il publie notamment les actes enregistrés au **Registre national des entreprises (RNE)**.

Le BODACC a pour mission d'assurer la **transparence de la vie économique** en diffusant au public (clients, partenaires, concurrents, etc.) les informations relatives aux événements juridiques affectant les entreprises.



Les opérations commerciales et civiles publiées au BODACC

Le BODACC comporte 3 éditions : **BODACC A**, **BODACC B**, **BODACC C**.

Les opérations commerciales et civiles sont réparties comme suit :

LE BODACC	
ÉDITIONS BODACC	OPÉRATIONS
 BODACC A	<ul style="list-style-type: none">• Créations, cessions• Procédures collectives• Projets de fusion, scission, apport partiel d'actif
 BODACC B	<ul style="list-style-type: none">• Modifications• Radiations
 BODACC C	<ul style="list-style-type: none">• Comptes annuels• Documents financiers

Quels sont les délais à anticiper ?

Le BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) est publié en trois éditions distinctes :

- Le **BODACC A** et le **BODACC B** paraissent **cinq fois par semaine**, les jours suivants : mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.
- Le **BODACC C**, quant à lui, ne paraît **pas à date fixe**. Sa publication dépend du volume d'annonces légales à diffuser.

Pour les formalités juridiques requérant une **publication au BODACC**, il est indispensable d'inclure dans la planification des opérations les éléments suivants :

- les **jours de parution** du BODACC (qui ne sont pas quotidiens) ;
- le **délai de traitement par le greffe** pour la prise en charge et la transmission de la demande de publication.

Une bonne maîtrise de ces éléments est cruciale pour respecter les délais contractuels, réglementaires ou stratégiques.



Modalités de transmission de la demande de publication

La demande de parution au BODACC peut suivre **deux circuits distincts**, selon le type de formalité concernée : soit la publication au BODACC est consécutive à une formalité enregistrée via le Guichet Unique, soit elle ne l'est pas.

1. Publication consécutive à une formalité enregistrée via le Guichet Unique

Dans ce cas, la demande de publication au BODACC est **déclenchée automatiquement** à la suite de la validation d'une formalité déposée en ligne sur la plateforme du **Guichet Unique**.

Plusieurs étapes sont à anticiper :

- a. **Saisie de la formalité** (ex : dissolution, TUP) sur le Guichet Unique par Legalstart Pro.
- b. **Traitement et validation** de la formalité par le greffe compétent.
- c. **Transmission par le greffe** de la demande de publication au BODACC.
- d. **Parution effective** dans l'édition concernée (A ou B selon la nature de l'acte).

Exemple

Pour une **Transmission Universelle de Patrimoine (TUP)** :

- La formalité de **dissolution sans liquidation** est transmise via le Guichet Unique.
- Le **greffe** examine la formalité transmise.
- Une fois le dossier validé, le greffe **transmet la demande de publication** au BODACC.
- La publication intervient selon le **calendrier** de parution.

Attention : le délai total dépend du **temps de traitement par le greffe**, puis du **délai de parution propre au BODACC**.

[En savoir plus sur la TUP](#)

2. Publication non consécutive à une formalité enregistrée via le Guichet Unique

Certaines demandes de publication ne sont pas générées automatiquement suite au dépôt d'une formalité sur le Guichet Unique. Dans cette situation, la **demande doit être transmise manuellement au greffe compétent**, soit par voie électronique (courriel), soit par courrier postal.

Plusieurs étapes sont à anticiper :

- a. **Préparation et rédaction du projet de parution** au BODACC par Legalstart Pro. Il est en effet nécessaire de prérédiger le texte qui fera l'objet de la publication.
- b. **Transmission manuelle** de la demande de publication au greffe.
- c. **Traitement par le greffe** (réception, vérification et enregistrement).
- d. **Transmission par le greffe** au BODACC.
- e. **Parution effective.**

Exemple

Dans le cadre d'une opération de **fusion**, la demande de parution doit être déposée **au rang des deux greffes compétents** (absorbante et absorbée).

La publication dépend alors :

- De la **réception effective des demandes** par les deux greffes, que ce soit par voie postale ou électronique, conformément à leurs exigences respectives.
- Des **délais de traitement** de chaque greffe.
- De la **transmission de la demande** de parution au BODACC par chaque greffe compétent, dont les délais ne sont pas nécessairement alignés.

Cette pluralité de points de passage engendre un **risque de décalage de publication**, ce qui nécessite une **anticipation renforcée et une coordination étroite** entre les équipes juridiques et les greffes concernés.

Points de vigilance

La **publication au BODACC** n'intervient **jamais de manière immédiate** : elle dépend à la fois des délais de traitement et de validation propres au **greffe**, ainsi que du rythme de parution du **BODACC**. Il est donc indispensable d'**intégrer une marge de sécurité** dans le calendrier des opérations pour anticiper d'éventuels retards.

L'offre Legalstart Pro

Chez **Legalstart Pro**, nous savons que votre temps est précieux et que la rigueur est essentielle dans la gestion des formalités juridiques. En tant que professionnel du droit, vous devez pouvoir compter sur un **partenaire fiable, réactif et expert**.

Notre mission : simplifier la gestion de vos **formalités corporate**.

Legalstart Pro est un formaliste dédié aux professionnels du droit : directions juridiques, avocats, notaires... Grâce à **notre plateforme de suivi dédiée** et à **l'expertise de nos juristes**, vous bénéficiez d'un **service premium** pensé pour répondre aux exigences de votre métier.

Dépôt de comptes, augmentation de capital, immatriculation de sociétés, fusion, transformation, apport partiel d'actifs... Nous assurons le **traitement de l'ensemble de vos démarches**, en toute fiabilité.

Rejoignez les centaines de professionnels du droit qui nous font déjà confiance. Concentrez-vous sur votre cœur de métier, nous nous occupons du reste.

[Découvrez Legalstart Pro](#)